



Colmar, le 27 février 2023

Monsieur le Président de la Formation
Spécialisée
Collectivité européenne d'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Inscription d'un point à l'ordre du jour de la Formation Spécialisée

Monsieur le Président,

Le 2 octobre 2021, un article d'une pleine page des DNA se faisait l'écho d'une « maltraitance » des cadres, de départs massifs d'agents de l'encadrement supérieur, et de la souffrance au travail vécue par les hauts cadres de notre administration.

En réponse, Le Président Bierry a mis en avant son exigence, se targuant d'une « certaine rudesse » qu'il « assumait », et a justifié ce mal-être par la période instable liée à la fusion des deux départements 67 et 68.

L'affaire ayant fait grand bruit au sein de la collectivité, dans l'ensemble des services, nous étions en droit de supposer que l'autorité territoriale prendrait les mesures nécessaires pour protéger tous ses agents, quelle que soit leur place dans la hiérarchie. De même, nous pensions, peut-être naïvement, qu'elle agirait de manière à leur assurer des conditions de travail saines, dignes, respectueuses de leur santé au sens de la définition de l'OMS selon laquelle « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »

Or, 15 mois plus tard, force est de constater que, loin de s'améliorer, la situation paraît avoir encore empiré.

En effet, le 26 janvier 2023, un agent lance une alerte par courriel au Président Bierry, avec copie à toutes les organisations syndicales et visiblement à la presse. Le lanceur d'alerte dénonce une désorganisation de la collectivité, des mises au placard, des règlements de compte, des cabales, de l'acharnement sur la direction générale, des décisions absurdes, un mélange des genres entre le politique et l'administratif, au détriment des missions de service public.

La direction du cabinet est clairement incriminée. Son pouvoir réel, à défaut d'être légitime, est questionné.

Lors de la séance plénière du 6 février 2023, des élus de l'opposition ont abordé ce courrier, et demandé la mise en place d'un audit. Cela n'a pas ouvertement été accepté par le Président Bierry, soutenu en cela par d'autres élus.



Cette séance publique, ainsi que le courrier anonyme, ont fait l'objet de relais médiatiques notamment par la presse régionale. Un grand nombre d'agents de la collectivité a visionné cette séquence, et les réactions qui nous ont été remontées se rejoignent : Le sentiment de « n'être rien » en tant qu'agent, de « ne rien valoir » aux yeux des élus, que « les puissants se protègent entre eux », qu'ils ont beau se tuer à la tâche par sens aigu du service public, « seule compte pour les dirigeants de la CeA la « vitrine », leur image, leur carrière politique ».

Déjà très malmenés par la fusion et par la crise sanitaire, ces agents expriment une méfiance de plus en plus forte vis-à-vis de l'institution et de ses représentants. Beaucoup expriment leur épuisement à tenter d'assumer leur service auprès des usagers, à protéger leurs équipes (pour les cadres), alors que certains élus ainsi que le cabinet s'immisceraient de plus en plus dans le travail quotidien des agents, obligeant des services entiers à annuler des rendez-vous afin de « monter des projets » qui concrètement n'apporteront rien aux usagers.

Ce refus de tenir compte de l'alerte adressée au Président Bierry au seul motif que le courrier anonyme n'aurait aucun fondement, ainsi que le constat sur le terrain de la désorganisation des services pour des raisons qui restent à déterminer, entraînent questionnements, doutes, craintes des équipes d'encadrement comme des agents « de la base ». Un **MALAISE et MAL-ETRE profonds** sont clairement palpables pour peu qu'on veuille bien ouvrir les yeux.

Lors de la séance d'installation de la Formation Spécialisée du CST qui s'est tenue le 9 février 2023, 4 des 5 organisations syndicales représentatives ont tenu des déclarations liminaires concordantes, pour dénoncer le climat d'omerta, le mal-être des encadrants de haut niveau mais aussi de l'ensemble des agents de la collectivité, ainsi que l'absence de mesures prises par l'autorité territoriale pour mettre fin à ce qui semble être une pratique managériale maltraitante.

En amont, Le Directeur Général des Services a annoncé très succinctement la mise en place d'un audit, sans que les représentants du personnel ne soient avisés du périmètre de cet audit, ni associés à l'ensemble de la procédure.

Si nous nous réjouissons de l'intention affichée par la collectivité de mettre en place un audit, les organisations syndicales représentées en Formation Spécialisée et signataires de ce courrier demandent instamment à être associées :

- à la définition du cahier des charges qui portera notamment sur les RPS
- au choix du prestataire
- à la participation au Comité de Pilotage
- aux propositions des mesures correctives ainsi qu'au suivi de leur mise en place

Par ailleurs, nous demandons que **les cadres de haut niveau ayant quitté la collectivité au courant des 3 dernières années soient contactés par le cabinet d'audit** afin que leurs témoignages puissent être recueillis et pris en compte.



En outre, cet audit devra être suivi d'une **enquête de climat social généralisée, à la fois quantitative et qualitative, auprès des agents de la collectivité** dont beaucoup se trouvent pour diverses raisons en situation de mal-être.

Forts de ces constats, nous demandons que ce point figure à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Formation Spécialisée et qu'un **avis soit rendu sur la proposition suivante** :

Réalisation d'un audit par un cabinet extérieur sur la question des risques psychosociaux à destination des cadres de haut-niveau de la CeA y compris ceux l'ayant quitté au cours des 3 dernières années avec une garantie d'anonymat pour les agents qui le souhaitent

- avec définition du cahier des charges et choix du prestataire sur proposition de la Formation Spécialisée,
- avec participation d'une délégation de représentants du personnel de la Formation Spécialisée au comité de pilotage et de suivi, comprenant notamment son secrétariat,
- avec présentation des mesures correctives envisagées à une séance de la Formation Spécialisée à intervenir avant le 30 juin 2023.

Dans l'attente que cette situation soit examinée avec l'attention nécessaire, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération.

Les représentants titulaires du personnel en FS

Mme Mareike JEANNENOT-LEMBLE

M. Maxime HERTWECK

Mme Souad CORTONE-D'AMORE

M. Rémy WOLFF

Mme Chantal RIETSCH

Mme Céline KUGLER

Mme Elena SORG

M. Christophe ODERMATT

Mme Sarah TORDJMAN

M. François KIEFFER

Mme Valérie MONTET

Mme Stéphanie ANTHONY

M. Alexandre BOISSY